

ENERGIE ET CLIMAT

Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)



Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) renforce les objectifs du PCET sur l'énergie, les énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique et rend obligatoire un plan d'action sur la qualité de l'air pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

Les objectifs du PCAET

Les objectifs nationaux devront être calqués au niveau local, à savoir :

- ▶ **réduire de 20 % en 2030 et 50 % en 2050 les consommations d'énergie ;**
- ▶ **réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles ;**
- ▶ **atteindre la neutralité carbone en 2050 ;**
- ▶ **multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030 ;**

Pour ce faire, le PCAET se base sur les données de [consommations d'énergie, d'émissions de GES](#) et de [polluants atmosphériques](#) mises à disposition par les partenaires de Cap Atlantique (Région et Ademe Pays de la Loire).

Le PCAET de Cap Atlantique a été adopté lors du Conseil Communautaire du **9 décembre 2021**.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 **02 51 75 06 80**